

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 30 mai 2013

DCM N° 13-05-09

**Objet : Convention de partenariat relative aux modalités d'échanges entre la Ville de Metz et la SAS « Les Principales » concernant la manifestation « La Lorraine est formidable ».**

**Rapporteur : M. GANDAR, Conseiller Municipal**

« La Lorraine est formidable » est une manifestation gratuite pour le grand public qui se déroulera les 15 et 16 juin 2013 place de la République et qui met en avant le territoire lorrain par la présentation des produits du terroir, des métiers, des activités de loisirs et de tourisme de la région Lorraine.

Trois domaines sont présentés : La Lorraine du Patrimoine, la Lorraine gourmande et la Lorraine des loisirs. Plus de 100 exposants sont réunis pendant deux jours sur Metz. L'organisateur, la SAS LES PRINCIALES attend entre 40 000 et 50 000 visiteurs à l'instar de l'année passée à Nancy.

Cette manifestation donne lieu à une synergie entre les différents partenaires, notamment la Région Lorraine qui la subventionne à hauteur de 50 000 € TTC et des Offices de Tourisme ou entreprises artisanales de « La Lorraine notre signature », qui achètent des espaces couverts équipés.

Parallèlement un magazine gratuit pour le public (52 pages) est édité à 50 000 exemplaires. Il est financé par de l'achat d'espaces publicitaires, ces recettes permettant, elles aussi, de financer la manifestation, dont le coût total s'élève à 150 000 € H.T.

C'est dans le cadre de cette synergie de partenariat que la Ville de Metz a été sollicitée pour apporter un soutien logistique et technique à la bonne tenue de cet évènement, aide estimée à 23 900 € TTC.

En contrepartie, la Ville sera valorisée au travers de l'ensemble des supports de communication de la manifestation, et aura à sa disposition 4 emplacements privilégiés et gratuits répartis entre 4 partenaires :

- 1 tente pour l'Office de Tourisme de Metz
- 1 tente pour l'EPCC Metz en Scène
- 1 tente pour le Centre Pompidou-Metz
- 1 tente pour les Bibliothèques-Médiathèques de Metz

Les termes de ce partenariat ont été finalisés au travers de la présente convention qu'il s'agit aujourd'hui d'approuver.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances entendue,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la manifestation gratuite organisée les 15 et 16 juin prochains place de la République à Metz,

**VU** le soutien apporté par la Région Lorraine à cette manifestation,

**VU** la demande de partenariat faite par la SAS LES PRINCIALES afin que la Ville de Metz mette à disposition son savoir-faire et ses équipements,

**VU** le succès remporté par la manifestation l'an passé à Nancy avec l'accueil de 40 000 visiteurs,

**CONSIDERANT** l'intérêt de soutenir cette manifestation permettant le rayonnement des savoir-faire de la Lorraine.

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relative aux modalités d'échanges entre la Ville de Metz et la SAS LES PRINCIALES.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué,

Thierry JEAN

Service à l'origine de la DCM : Direction de la Communication

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39

Absents : 16

Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**